



ACCUEIL RECONNAISSANCE RESPONSABILITE INNOVATION ACCOMPAGNEMENT

Projet associatif

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 3 DÉCEMBRE 2009

Actualisation juin 2013

Historique et développement

L'ARRIA est une association issue d'une fusion-absorption réalisée en 1998 entre deux associations nantaises, l'une créée en 1942 (ASE IPP GUCHET) et l'autre en 1971 (AREH), chacune d'elles ayant la gestion d'un seul établissement spécialisé.

Depuis sa création, l'ARRIA a adopté une politique de développement et de recherche afin de mettre en adéquation les évolutions sociétales*, les besoins des publics et les prestations offertes.

Quelques dates ont marqué l'histoire de l'association :

1999 : agrément d'un Institut de Rééducation (IR) à Nantes de 25 places avec construction de nouveaux bâtiments

Agrément et ouverture d'un SESSAD de 10 places sur le site des Perrines à Nantes.

2000 : agrément d'un IME de 40 places avec extension du SESSAD à 20 places. Construction d'un nouvel établissement sur le site du Cardo à Orvault.

2004 : agrément d'un dispositif CASIM de 24 places

Agrément d'un SESSAD IME de 20 places et extension du SESSAD IR à 40 places

2007 : ouverture de la première maison CASIM à Saint Julien de Concelles.

Agrément des structures ITEP, en lieu et place de l'appellation IR.

2008 : ouverture de la deuxième maison CASIM à Saint Sébastien sur Loire

Agrément d'une nouvelle structure pour adolescents 15-20 ans

2009 : Engagement dans une démarche de coopération inter associative

Financement de places CAFS et « lieu de séjour chantier »

Création du siège social de l'association

Dépôt CROSMS du projet de restructuration de l'ensemble des établissements et services

2010 : ouvertures en cours : une troisième maison CASIM, un lieu de séjour chantier et un CAFS.

Au final l'association représentait en 1997 un établissement de 25 places avec 15 salariés pour 10,76 ETP et aujourd'hui elle gère quatre établissements et quatre services, soit 145 places avec 96 salariés pour 77,18 ETP.

Ainsi l'association a-t-elle acquis un savoir faire et une reconnaissance sur le département. Elle est régulièrement sollicitée dans de nombreuses instances. Aujourd'hui l'association s'engage dans un partenariat associatif afin de pérenniser ses actions.

* Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, en réformant la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales.
Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Objet de l'association

L'**ARRIA** est une association loi 1901 d'intérêt général qui s'adresse en priorité aux enfants, adolescents ou adultes en difficultés psychologiques, intellectuelles ou de socialisation, relevant du secteur médico-social ou social.

Les valeurs de l'**ARRIA** s'inscrivent dans le sigle de l'association et sous-tendent son action :

L'**A**ccueil de toute personne concernée par l'objet de l'association, quelle que soit la nature du handicap ou des difficultés rencontrées.

La **R**econnaissance et l'acceptation de l'autre dans son humanité et son altérité, par un travail d'identification de sa complexité et de sa singularité.

L'apprentissage de la **R**esponsabilité par la personne dans sa manière d'être, d'agir et de penser dans les situations de la vie quotidienne.

L'**I**nnovation pour favoriser l'ouverture vers des actions expérimentales et la créativité dans un cadre donné ; l'innovation pour développer des aptitudes sociales au regard du cadre de vie et des aides techniques proposées.

Un **A**ccompagnement interdisciplinaire qui révèle et développe les potentialités de la personne.



Mission de l'association



L'**ARRIA** s'engage à tout mettre en œuvre sur le plan éducatif, pédagogique, social et thérapeutique afin que la personne concernée puisse s'épanouir et vivre pleinement, dans sa vie personnelle et sociale, les prérogatives de la citoyenneté. Ceci est développé principalement dans quatre directions.

Insertion dans le domaine des politiques publiques

La réalisation de celle-ci se fait par une participation à l'élaboration des politiques publiques en faveur des personnes vulnérables, en proposant des solutions nouvelles et en participant au développement des directives sociales en vigueur.

Recherche et prospectives

L'association promeut toute initiative qui va dans le sens d'un meilleur service rendu aux personnes auxquelles elle s'adresse. Elle favorise toute action partenariale et de pratiques en réseau.

Pour ce faire l'association participe à des journées d'études, colloques ou prend l'initiative d'actions de recherche permettant une meilleure compréhension des problématiques au regard des évolutions sociétales.

**« L'association
se veut lieu
ressource pour
les familles, les
professionnels et
les partenaires »**

Création d'un pôle ressources

A la disposition des familles, des professionnels et des partenaires institutionnels et associatifs, il se donne comme mission de conseiller, d'orienter et de rassurer toute personne concernée par les troubles psychologiques, psychiques et du comportement.

La mise en place d'un site internet complète ce dispositif : il permet d'accéder à une information pluri documentaire, il présente les activités de l'ARRIA et assure un lien entre les familles et les professionnels d'une part et l'association d'autre part.

Action de formation, de conseil, de communication

De par son expérience, l'association s'investit dans différentes instances de réflexion tant sur les plans locaux que nationaux.

A la demande d'autres structures elle participe à des actions de formation et de conseil.

En interne, la formation continue du personnel et son information sont développées dans une pratique respectant l'identité des métiers. Le personnel est associé à la réflexion institutionnelle concourant à l'adaptation des réponses et à leur pertinence.

L'association favorise l'information auprès des familles et organise le travail des professionnels en concertation avec les parents. Elle met à la disposition de ces derniers les documents et conseils nécessaires concernant toute décision importante pour leur enfant. Elle développe le soutien aux familles et met en œuvre des groupes de réflexion, des soirées débats, des temps d'échanges à leur intention.

L'association se veut « lieu ressource » pour les familles, les professionnels et les partenaires.

Enfin, l'association conduit une politique de communication et entretient des partenariats privilégiés avec les acteurs économiques et sociaux, dans la mesure de ses possibilités.

Moyens

La réalisation de ses missions suppose une organisation du travail définissant la place et la mission de chaque professionnel. Chaque structure dispose d'un projet d'établissement ou de service en accord avec le projet associatif et conforme aux textes en vigueur. Sa mise en œuvre est confiée à un cadre de direction qui dispose de moyens humains et matériels nécessaires correspondant à leur agrément.

Dans une perspective d'émergence du sujet, l'association défend la pluralité des approches théoriques, favorisant un regard croisé dans la manière de définir les problématiques des personnes accompagnées.

Dans chaque établissement et service l'association s'engage sur les principes suivants :

Moyens humains

Le recrutement d'un personnel diplômé et qualifié en nombre suffisant est systématiquement recherché avec l'exigence d'une formation continue. L'évaluation des pratiques est obligatoire.

Moyens matériels

L'association se donne les moyens suffisants pour créer, développer et gérer les établissements et services au regard des objectifs qu'elle s'est fixés et des agréments obtenus.

Les évaluations interne et externe vérifient l'adéquation entre les buts poursuivis et les moyens mis à disposition de chaque structure.

Glossaire

CAFS : Centre d'Accueil Familial Spécialisé

CASIM : Centre d'Accueil Spécialisé et d'Internat Modulaire

CROSMS : Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale

IME : Institut Médico-Educatif

ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile



Proximité et territoire

L'association, engagée dans une politique visant à développer des actions de proximité, recherche systématiquement des partenariats complémentaires à son action. Elle le fait sans pour autant négliger toutes autres opportunités territoriales liées aux évolutions des politiques publiques.



☞ Chaque structure a un rayon d'action de 30 kms

● Structures existantes

● Projets en cours

ETABLISSEMENTS et SERVICES gérés par l'ARRIA

Pôle Perrines

ITEP ARRIA Les Perrines

41, Bd Auguste Peneau - 44300 NANTES
Tél : 02 40 49 80 00

IME ARRIA Hors Les Murs

Collège Grand Beauregard
44240 LA CHAPELLE S/ERDRE
Tél : 02 40 49 80 00

SESSAD IME ARRIA

Ecole La Rivière -
20, rue de l'Eglise - 44880 SAUTRON
Tél : 06 33 25 49 98

CASIM ARRIA

- 6, rue des Marais - 44450 ST JULIEN DE CONCELLES
- 157, Rte de Clisson - 44230 ST SEBASTIEN S/LOIRE
- 80, Rte de St Herblain - 44100 NANTES
Tél : 02 40 18 60 65

Pôle Cardo

ITEP ARRIA Le Cardo

5, rue du Printemps - 44700 ORVAULT
Tél : 02 40 40 77 77

LISEC ITEP ARRIA

5, rue du Printemps - 44700 ORVAULT
Tél : 02 40 40 77 77

SESSAD ITEP ARRIA

5, rue du Printemps - 44700 ORVAULT
Tél : 02 40 40 13 32

CAFS ARRIA IME/ITEP

13, Bd des Poilus - 44300 NANTES
Tél : 02 40 18 60 65

ARRIA

Nos coordonnées :

13, Bd des Poilus - 44300 NANTES

Tél : 02 40 18 60 60 - Fax : 02 40 49 36 86

E-mail : secretariat.direction@arria.asso.fr



Plan d'accès

